



-A SUPPRIMER- Merci pour votre aide.

Par **lianavan**, le **25/01/2011** à **20:07**

Merci de supprimer ce topic, pour ne pas qu'il soit retrouvé par mon père.

Par **mimi493**, le **25/01/2011** à **21:16**

A-t-il déjà reçu un commandement de payer ?

Le FSL peut aider pour le loyer mais il faut reprendre les paiements du loyer pendant au moins deux mois. Donc si vous pouvez l'aider pour deux loyers, ça peut être payant.

Certains départements ont une politique d'aider au max pour éviter les expulsions, donc il faut qu'il aille voir une assistante sociale du département.

Il a une aide au logement ?

Par **lianavan**, le **25/01/2011** à **21:29**

Je suis en froid sévère avec lui, alors pour les deux questions, ni moi ni ma mère le savons...

Si je lui paie deux loyers sur cinq, il lui restera donc trois loyers à payer, il pourra alors faire appel au FSL ? C'est un organisme qui se porte caution il me semble, ils peuvent vraiment faire quelque chose ?

Par **mimi493**, le **25/01/2011** à **22:03**

non, il doit RECOMMENCER à payer son loyer pendant deux mois. Par exemple, avoir les quittances de loyer pour décembre et janvier. Le FSL peut prendre en charge des dettes locatives ou en faire l'avance.

Avec le RSA il doit avoir une aide au logement au maxi (minimum 250 euros) donc comment fait-il pour avoir des mois entiers de loyers impayés, si la CAF en paye une partie ?

Par **lianavan**, le **25/01/2011** à **22:25**

Donc pour le FSL c'est pas la peine...

[citation]Avec le RSA il doit avoir une aide au logement au maxi (minimum 250 euros) donc comment fait-il pour avoir des mois entiers de loyers impayés, si la CAF en paye une partie ?
[/citation]

Je ne sais pas, cela peut-il avoir un rapport avec le fait qu'il est auto entrepreneur ?

Par **chris_Idv**, le **25/01/2011** à **22:26**

Bonjour,

comment fait-il pour avoir des mois entiers de loyers impayés, si la CAF en paye une partie ?

>> le locataire garde l'allocation pour lui au lieu de l'utiliser pour payer le loyer du au bailleur:
Techniquement la CAF verse l'allocation logement au locataire ...

Cordialement,

Par **mimi493**, le **25/01/2011** à **22:49**

oui bien sur, mais ça démontre donc sa mauvaise foi et logiquement dès le premier impayé, le bailleur a du demander à recevoir l'aide au logement (désormais, le bailleur peut exiger de la CAF de recevoir directement l'aide au logement)

Par **lianavan**, le **26/01/2011** à **02:02**

Moi ça m'ennuie de lui donner de l'argent alors que techniquement je suis SDF (ma mère m'héberge à contrecœur le temps de trouver un logement), il a des amis alors que moi je n'en

ai plus, en partie à cause de lui, en plus je risque d'avoir vraiment besoin de cet argent plus tard... Si seulement je savais combien lui donner.

Par **mimi493**, le **26/01/2011** à **10:04**

Si vous-même êtes dans les ennuis, aidez-le en vous assurant qu'il a bien une aide au logement, sinon vous n'avez aucune obligation de l'aider

Par **lianavan**, le **26/01/2011** à **14:47**

J'ai une obligation psychologique.

J'aimerais bien savoir combien lui donner, mais en avez vous une idée ?

Par **lianavan**, le **26/01/2011** à **20:04**

Dernière ligne droite (ce soir).

Rien de plus à ajouter ?

Merci.

Par **lianavan**, le **27/01/2011** à **17:32**

Personne ne veut l'aider mon père ^^.